



# NILSTADE 6307



## MICRODISPERSION BLANCHE de TRACAGE CONCENTRÉE pour les PELOUSES et TERRAINS de SPORTS

- ✓ Spécial terrain en herbe
- ✓ Contient moins de 0,5 % en masse de C.O.V.
- ✓ Convient également pour les matchs nocturnes
- ✓ N'abîme pas l'herbe des pelouses, gazons
- ✓ Spécial revêtements synthétiques
- ✓ Bon pouvoir couvrant

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Fluide Visqueux.
MASSE VOLUMIQUE	: 1625 g/l +/- 20 g/l.
EXTRAIT SEC	: 63 %
VISCOSITÉ BROOKFIELD	: 44000 CPS - mobile 4 - vitesse 4 tr/min 11700 CPS - mobile 5 - vitesse 20 tr/min
COULEUR	: Blanche
INFLAMMABILITÉ	: Ininflammable
SECHAGE à 20°C	: Temps moyen de 10 à 20 minutes, selon hygrométrie ambiante.

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Dispersable dans l'eau.

Produit de type mono composant à teneur élevée en extrait sec.

Ne contient pas de solvants non biodégradables, pétroliers ou chlorés.

Diluant avant mise en oeuvre : **EAU**.

Facilité d'application par appareil à rouleaux ou à pulvérisation.

**DE QUALITE PROFESSIONNELLE**, Couleur blanche à intensités de coloration et de contraste élevés, permettant une excellente visualisation à distance des marquages.

Permet une bonne résistance à la pluie ou à l'arrosage.

Spécial pour les opérations de traçage des lignes des terrains de sport

- Est appliqué :
- Par les Services de Sports pour les terrains de jeux : football, rugby, etc...
  - les Collectivités, Municipalités pour le marquage temporaire des terrains, aires d'activités, fêtes, foires, emplacements de camping, fléchage de circuits sur la chaussée, etc...
  - l'Armée pour la matérialisation des zones de manœuvre, etc...



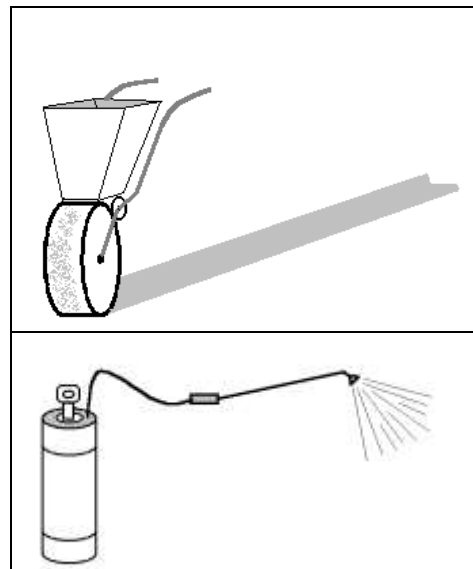
## MODES ET DOSES D'EMPLOI

Appliquer de préférence après la tonte de la pelouse, le balayage du sol, afin de ne pas appliquer sur des supports poussiéreux.

En cas de stockage prolongé, au préalable, **agiter le bidon avant dilution.**

- . Dilution de manière homogène
  - 3 volumes de produit avec 7 volumes d'eau pour le premier traçage
  - 2 volumes de produit avec 6 à 8 volumes d'eau pour les traçages d'entretien sur lignes anciennes.

Agiter la dilution soigneusement et ensuite, appliquer à l'aide d'une machine de traçage ou d'un pulvérisateur approprié.



**A titre indicatif : 2 litres de 6307 soit 3,3 kg dilués dans 8 volumes d'eau convient pour tracer 750 à 850 mètres de ligne environ sur terrain stabilisé.**

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Association en phase aqueuse à base de résines, pigments et charges micronisées d'origine minérale, additifs d'application et régulateur de séchage. **NFT 36005**

## RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

### utilisations réservées aux professionnels

Conserver hors de portée des enfants.

**Stocker dans un local tempéré à l'abri du gel.**

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Nettoyer le matériel d'application dès la fin du travail, à l'eau claire.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés. UFI : 1423-D00R-F006-336Q



USINE MICHEL

SARL au capital de 8000€  
890 Rte de Carpentras  
+33 (0) 4 90 20 10 77

R.C. 451.822.837.  
84740 VELLERON  
nil.usine2@free.fr

**Extrait conditions de vente :** Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.